



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2004



Mesdames,

Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui mon rapport sur la situation financière de la Municipalité, tel que le prévoit le Code municipal et la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Tout d'abord, disons que pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2003, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 8 187 974 \$, alors que les dépenses s'élevaient à 7 963 009 \$, ce qui nous a amené à un excédent de 224 965 \$ avant affectations.

Une fois les affectations effectuées, soit pour une somme de 229 058 \$, nous avons eu un surplus net de 496 680 \$.

À la fin de l'exercice financier 2003, la dette à long terme de la Municipalité était de 5 856 556 \$.



La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1° pour l'ensemble de la Municipalité	→	4 694 447 \$	
2° pour une partie de la Municipalité	→	1 024 653 \$	
3° dû par le gouvernement du Québec	→	135 046 \$	
4° sommes accumulées	→	2 410 \$	(SQAE)

Le pourcentage de la dette représente 1,06 % de l'évaluation imposable de la Municipalité. Le service de la dette a nécessité des déboursés de l'ordre de 1 012 854 \$ en 2003.

Les sommes citées plus haut proviennent du rapport du vérificateur pour l'année 2003.

Pour l'exercice financier 2004, nous évaluons être en mesure d'en arriver à un équilibre budgétaire.

En 2004, nous avons réalisé plusieurs projets inscrits au programme triennal de dépenses en immobilisations. En voici les principaux éléments :

- ▶ finalisation des travaux d'aménagement de la Place de l'Église ;
- ▶ pavage de la rue Saint-François ;



- ▶ pavage d'une partie de la rue Ritchie ;
- ▶ pavage de la rue Simard et aménagement d'une piste multifonctionnelle ;
- ▶ construction d'un trottoir le long de la rue Desrochers ;
- ▶ prolongement du trottoir sur la rue Principale, entre la rue Lavoie et la route 125 Nord ;
- ▶ réhabilitation du réservoir du réseau d'aqueduc municipal ;
- ▶ début de construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une salle communautaire ;
- ▶ achat d'équipements aux services des Travaux publics et Parcs et bâtiments ;
- ▶ achat d'un terrain pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau au lac de la montagne Noire ;
- ▶ achat d'une camionnette au Service de protection contre les incendies ;
- ▶ numérisation de la matrice graphique ;
- ▶ assistance à l'Office municipal d'habitation pour la construction de 8 logements abordables ;
- ▶ affichage collectif au bureau d'information touristique ;
- ▶ établissement d'un nouveau site internet municipal ;
- ▶ finalisation de la piste cyclable entre Saint-Donat, Sainte-Lucie et Sainte-Agathe-des-Monts ;
- ▶ relocalisation de la Maison des jeunes ;
- ▶ participation à la finalisation du parc Natures-études.



L'exercice budgétaire pour 2005 est déjà entrepris. Les directeurs des différents services de la Municipalité sont à préparer leurs prévisions budgétaires. C'est à la fin novembre que les membres du Conseil se pencheront sur ces propositions. Notre objectif cette année est de maintenir le taux de taxe à son plus bas niveau possible. Évidemment, durant cet exercice budgétaire, nous procéderons à la mise à jour de notre programme triennal des dépenses en immobilisation.

En 2005, un nouveau rôle d'évaluation entre en vigueur pour les années 2005, 2006 et 2007.

Comme vous le savez, le marché immobilier est en plein essor à Saint-Donat. En effet, il y a eu beaucoup de vente de propriétés et de nouvelles constructions. Évidemment, tout ceci s'est reflété au rôle d'évaluation de la Municipalité.

Le nouveau rôle d'évaluation a été déposé le 29 octobre dernier. Les valeurs imposables sont passées de 399 879 602 \$ à 550 346 702 \$, soit une augmentation de 37,6 %.

Étant donné cette nouvelle réalité, nous pouvons annoncer dès maintenant qu'il y aura une baisse importante du taux de la taxe foncière.

Pour 2005, le principal projet sera de compléter le projet d'hôtel de ville. Cependant, nous observons de près l'évolution du programme de travaux d'infrastructures. Si les



gouvernements supérieurs offrent des opportunités de financement par des subventions, il est évident que nous participerons à un tel programme.

Comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal :

- ▶ le salaire du maire est fixé à 30 346,20 \$ par année ;
- ▶ le salaire de chaque conseiller est fixé à 5 471,52 \$ par année ;
- ▶ un montant hebdomadaire additionnel de 30,69 \$ est alloué au maire suppléant ;
- ▶ une allocation de dépenses au montant de 10 733,28 \$ par année est alloué au maire et une de 2 735,88 \$ par année pour les conseillers.

En 2004, le maire recevait un salaire de 4 000 \$ comme membre du conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, ainsi qu'une allocation non imposable de 2 000 \$.

À ce rapport sur la situation financière de la Municipalité, je dépose en annexe la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis le dépôt du dernier rapport sur la situation financière.

De plus, ce rapport sera publié dans la prochaine édition du journal local *Altitude*.



Pierre Poudrier, maire